



# JE VENDS MON BIEN : CHECKLIST

## Documents à prévoir

### Titre de propriété

**Acte notarié d'achat**  
ou, en cas d'héritage(s),  
déclaration(s) de  
succession.



### Documents relatifs au bail

**En cas de location**  
Contrat, état des lieux,  
attestation de dépôt de  
la garantie locative.



### Certificat énergétique (PEB)

Contrôle par un  
certificateur agréé.

**Attention :**  
Performance énergétique  
à mentionner dans  
l'annonce de la mise en  
vente.



### Attestation de sol

Certificat de non  
pollution du terrain.  
À établir par un  
organisme agréé.  
**Obligatoire à Bruxelles**  
(IBGE) **et en Flandre**  
(OVAM).



### Certificat de contrôle électrique

**Uniquement pour  
habitation**  
Contrôle par un  
organisme agréé  
(procès-verbal de  
conformité ou de  
non-conformité justifiée).



### Renseignements urbanistiques

Notamment **permis,  
déclarations et  
certificats d'urbanisme.**  
À obtenir auprès de la  
commune.



### Données relatives à la copropriété

Acte de base et  
règlement de  
copropriété,  
procès-verbal des  
assemblées générales  
(3 dernières),  
décompte des charges  
(fonds de roulement /  
réserve), etc.

**A obtenir notamment  
auprès du syndic.**



### Attestation relative à la citerne à mazout

Certificat de contrôle  
d'étanchéité et  
déclaration  
environnementale de  
classe 3 (volume égal ou  
supérieur à 3.000L).

**Obligatoire en Région  
Wallonne.**

Plus d'info sur les règles  
dans les trois régions :  
**[www.informazout.be](http://www.informazout.be)**



### Dossier d'intervention ultérieure (DIU)

Inventaire et descriptif de  
**tous les travaux réalisés  
depuis le 1er mai 2001**  
(but de sécurité) : devis,  
factures, cahier des  
charges, photos, etc.



Plus d'infos sur [notaire.be](http://notaire.be)

